

CHARTRE NATIONALE D'ENGAGEMENT FRANCE SERVICES

Maisons France Services Notre avenir ????

Par une note du 1er juillet 2019, le premier ministre lance auprès des préfets la création des maisons France services. Notre syndicat qui a obtenu cette note, a commencé à aborder ce sujet lors du dernier Comité Technique Spécial des Préfectures le 15 juillet dernier.

Qui est concerné par la création de cette nouvelle structure ?

Les maisons France Services devront être prioritairement accueillies dans les mairies, sous-préfectures, trésoreries, bureaux postaux, gendarmeries, centres sociaux, locaux associatifs et lieux culturels. La liste de ces structures devra être transmise par le préfet de département pour le 15 septembre 2019 à la CGET.

Les moyens alloués ?

Le réseau France Services doit proposer une offre de garantie de service plus exigeante et plus homogène sous la forme d'un premier accueil et d'un accompagnement aux démarches en ligne assuré par au moins deux agents polyvalents présents en permanence. Pour parvenir à cette montée en gamme, l'Etat pourra mettre à disposition un agent (agents de préfectures, de sous-préfectures ou de trésoreries). Toutes les implantations devront être équipées d'un dispositif de visio-conférence d'ici 2022.



Un syndicat moderne et dynamique

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>



Le rôle de cette structure ?

D'accueillir les usagers pour répondre à leurs attentes sur un socle commun de missions.

Le socle commun de services établi dans le « bouquet de services » peut être enrichi de partenariats pour répondre de façon pertinente à ces besoins. Les structures France services ouvrent régulièrement leurs portes afin de se faire connaître et d'échanger avec les usagers du bassin de vie sur lequel elles sont implantées.

Quelle est la composition du socle commun ?

Le « *bouquet France Services* » est composée de :

- ✓ Formation, emploi et retraite (aide à la préparation à la retraite, recherche d'un emploi, information jeunesse...)
- ✓ Prévention santé ((remboursement des soins, situation d'handicap...))
- ✓ Etat civil et famille (mes papiers d'identité, acte de naissance...)
- ✓ Justice (victime d'une infraction, face à un conflit..)
- ✓ Budget (déclaration d'impôts, litige de consommation...)
- ✓ Logement, mobilité et courrier (allocation logement, besoin d'un service postal...)

Formation, emploi et retraite		SOMMAIRE	
 Je prépare ma retraite	 Je cherche un emploi	 Je fais face à un litige ou un conflit	 Je suis victime d'une infraction Page 10
 Je suis affilié à la MSA	 Informations jeunesse Pages 3 à 5	 Je déclare mes impôts	 Je connais des difficultés financières
 Je cherche à rembourser mes soins	 Je suis en situation de handicap	 Je fais face à un litige de consommation Pages 11 à 13	
 Je prends soin de ma santé Pages 6 à 7		 Je me déplace	 Je gère mon énergie
 Je perds un proche	 J'établis mes papiers d'identité	 J'ai besoin service postal	 Je cherche une allocation logement Pages 14 à 15
 Je donne naissance Pages 8 à 9			

Quand puis je me rendre dans une structure France Service ?

Chaque structure doit être ouverte au minimum 24H par semaine, sur 5 jours ouvrables. Il est possible pour cette dernière d'assurer des permanences en soirée et/ou les week-ends et jours fériés afin de répondre à l'expression des besoins des usagers.

C'EST POURQUOI NOTRE SYNDICAT A D'ORES ET DEJA INDIQUE DES OPPOSITIONS SUR LE CONTENU DE CE DISPOSITIF AFIN D'ABORDER PROCHAINEMENT CE SUJET EN CTS.

FO ne lâchera pas sur les conditions de travail des collègues !!!